

Jean-Pierre TERTIAN
Eric BAGNOLI
Jérôme TERTIAN
Joël MARTINEZ
Adrien LANGLOIS
Avocats associés

Annabelle AYME
Aline COPELOVICI
Mélanie LOEW
Laetitia ALESANCO
Florence SIGNOURET
Marie-Hélène SALASCA-BLANC
Avocats

Nicolas CATELAN
Maître de Conférences

Monsieur Laurent CASCALES
15 Rue Molière
34290 SERVIAN

Copie :

Maître Grégory HANSON

mail à

contact@gregoryhansonavocat.com

REF. SAINT GUILHEM – QUILICHINI /
GROUPAMA MEDITERRANEE

MARSEILLE, le 6 mars 2023

Par mail à cascales@architectes.org

AFF. GROUPAMA F / SAINT GUILHEM

N/REF.15285 - AA - AA - MM - MM

**V/REF. Affaire : SAINT GUILHEM-QUILICHINI /GROUPAMA MEDITERRANEE - RG
22/31130**

Monsieur l'Expert,

Je suis très étonné par votre mail adressé ce dimanche 5 mars 2023.

A partir du moment où vous vous déplacez sur les lieux pour faire des constatations techniques, vous n'avez pas à interdire ou à imposer la présence des parties.

Vos opérations sont par essence contradictoires et vous ne sauriez par la même interdire la présence des conseils techniques des parties.

Je vous prie de considérer la présente comme un dire au sens de l'Article 276 du Code de Procédure Civile et vous remercie de l'insérer dans votre rapport définitif.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Expert, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Jean-Pierre TERTIAN